

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 124

16 janvier 2015

SOMMAIRE

Federspiel & Back SPF SA	5940	Lys Immo S.A.	5911
Federspiel & Back SPF Sàrl	5940	Machina S.A.	5912
Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited	5951	Magenta Investment Luxembourg SA	5913
KBZ S.à r.l.	5906	Mahkota S.A.	5908
Kenmore French Office Investments S.à r.l.	5906	ManagementPlus (Luxembourg) S.A.	5913
KFC North America S.à r.l.	5946	Marco Luxe	5914
Kilwinning S.A.	5906	Marcсам Sàrl	5914
Kirishima Invest	5915	Maroti S.A.	5914
L.D.O. S.à r.l.	5906	Marrow Architecture Group S.A.	5914
Lealux Holdings S.A.	5907	M & A s.à r.l.	5909
Levecta S.A.	5908	Mazarine 60 SARL	5952
Lexin Alfortville S.à r.l.	5909	Mc K Schmiede S.A.	5913
Licoma SCI	5908	MDS Participations	5952
Link 2 Business World Sàrl	5909	Mirror HoldCo S.à r.l.	5913
LL Logistics & Services S. à r.l.	5909	Mistral S.à r.l.	5914
LSREF II Delphi LP S.à r.l.	5910	Munawwar S.A.	5907
Lubelux S.A.	5910	Mu Vi Re S.A.	5950
Luxembourg Investment Company 10 S.à r.l.	5907	Nomad S.A.	5951
Luxmaster S.A.	5910	Orego S.à r.l.	5952
Luxoptic S.à r.l.	5911	Pamoc Invest S.A.	5906
LVS II Lux IV S.à r.l.	5911	Parity Property Holding S.A.	5910
LVS II Lux IX S.à r.l.	5911	Penelope Properties S.A.	5912
LVS II Lux VIII S.à r.l.	5912	Sculptor PT Industrial S.à.r.l.	5922
LVS II Lux VII S.à r.l.	5912	Sculptor Real Estate Holdings S.à.r.l.	5931
		Smartgest	5952

Kenmore French Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 126.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 18/12/2014.

Référence de publication: 2014203312/10.

(140226448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

KBZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203317/10.

(140227159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Kilwinning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203321/10.

(140227290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

L.D.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 103.982.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 décembre 2014 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge commissaire Carole BESCH en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société L.D.O SARL dont le siège social à L-2430 Luxembourg, 26 rue Michel Rodange a été dénoncé en date du 29 septembre 2009

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2014203325/15.

(140227032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pamoc Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 150.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203514/9.

(140226730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.983.

Suivant le contrat de cession de parts daté du 5 décembre 2014

Nouvel actionnaire: Luxembourg Investment Company 9 S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191985.

Ancien Actionnaire: Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.123.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 10 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014203336/18.

(140226429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 91.719.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 décembre 2014

Après délibération de l'Assemblée Générale, il a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Réélection des mandats des administrateurs existants: ARDAVON HOLDINGS LTD, AVONDALE NOMINEES LTD et Francis N. HOOGEWERF jusqu'à l'AGO 2020.
2. Réélection du mandat du Commissaire aux Comptes existant: HENRI VANHERBERGHEN jusqu'à l'AGO 2020.

Référence de publication: 2014203348/12.

(140226829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Munawwar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.384.

Extrait des résolutions des actionnaires datées du 10 décembre 2014

En date du 10 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris connaissance de la démission de Johanna van Oort, administrateur de classe B, avec effet immédiat.

En cette même date, les actionnaires ont décidé:

- de nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à s'-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

- de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Veillez également prendre note du changement d'adresse de l'administrateur de la classe B, Claudine Schinker, avec effet au 28 février 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014203433/24.

(140227182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Levecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.535.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 15 décembre 2014, que la liquidation de la société décidée en date du 25 novembre 2014 a été clôturée; et que la société LEVECTA S.A., société anonyme, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour: LEVECTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014203350/18.

(140226988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Licoma SCI, Société Civile.

Siège social: L-3313 Bergem, 15, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.455.

AUFLÖSUNG

Aus einer außerordentlichen Generalversammlung vom 9. Dezember 2014 geht hervor dass die Gesellschafter einstimmig beschlossen haben die Gesellschaft LICOMA SCI, mit Gesellschaftssitz in L-3313 Bergem, 15, Grand-Rue, aufzulösen. Die Gesellschafter bestätigen dass die freiwillige Liquidation komplett abgeschlossen ist.

Bergem, den 9. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014203352/12.

(140226891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mahkota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.264.

Extrait des résolutions des actionnaires datées du 10 décembre 2014

En date du 10 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris connaissance de la démission de Johanna van Oort, administrateur de la classe B, avec effet immédiat.

En cette même date, les actionnaires ont décidé:

- de nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à s'-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la classe B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020;

- de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Veillez également prendre note du changement d'adresse de l'administrateur de la classe B, Claudine Schinker, avec effet au 28 février 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014203434/24.

(140227180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Lexin Alfortville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.887.

—
Par résolutions prises en date du 8 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203351/15.

(140226519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Link 2 Business World Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 135.555.

—
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203353/10.

(140226729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

LL Logistics & Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 133.818.

—
Par la présente les associés de la société à responsabilité limitée LL LOGISTICS&SERVICES. Leziar lakhdar et Naomi Sonia demeurant tout les deux à: Rumelange au 1, place des bruyères L-3714

Vous informe que madame naami sonia a cédé ses parts qui s'élève à 40 parts sociales à monsieur leziar lakhdar à compter de la date du 18/12/2014 du fait les parts sociales de monsieur leziar lakhdar s'élève maintenant à 100 parts sociales

Rumelange, le 18/12/2014.

Référence de publication: 2014203355/13.

(140226848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

M & A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 26, Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 39.779.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 décembre 2014 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire Thierry SCHILTZ en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société M & A SARL ayant eu son siège social à L-8013 Strassen, 26 Belle-Vue

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2014203419/16.

(140227031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203382/10.

(140226631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Lubelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBELUX S.A.

Référence de publication: 2014203384/10.

(140227227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Luxmaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.823.

Décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2014.

L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

- la société de droit luxembourgeois dénommée "CL MANAGEMENT S.A." ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le No B 183.640.

- Madame Marina PADALINO, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur
Leur mandat ayant comme échéance l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXMASTER S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014203397/18.

(140226321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Parity Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 156.772.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 novembre 2014 que la fonction des membres du Conseil d'Administration a été modifiée, avec effet au 15 août 2014, comme suit:

- Monsieur Valeriy IAKOVLEV, administrateur de classe A;

- Madame Marina IAKOVLEVA, administrateur de classe A; et

- Monsieur Victor PROSHIN, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203496/16.

(140226419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Luxoptic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 83.943.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2014.
GMT Fiduciaire S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2014203399/12.

(140226690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

LVS II Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 178.044.

EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014 l'associé unique de la Société a décidé avec effet au 11 décembre 2014 de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.
Pour LVS II Lux IV S.à r.l.

Référence de publication: 2014203403/15.

(140226404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

LVS II Lux IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 180.221.

EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014 l'associé unique de la Société a décidé avec effet au 11 décembre 2014 de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.
Pour LVS II Lux IX S.à r.l.

Référence de publication: 2014203404/15.

(140226403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Lys Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 115.041.

La société LYS IMMO SA (RCS B 115.041) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sarl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 21 novembre 2014.

Jonathan BEGGIATO
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014203418/12.

(140226491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

LVS II Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.079.

—
EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014 l'associé unique de la Société a décidé avec effet au 11 décembre 2014 de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour LVS II Lux VII S.à r.l.

Référence de publication: 2014203405/15.

(140226400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

LVS II Lux VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.202.

—
EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014 l'associé unique de la Société a décidé avec effet au 11 décembre 2014 de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour LVS II Lux VIII S.à r.l.

Référence de publication: 2014203406/15.

(140226401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Machina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.402.

—
Extrait des résolutions

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la société tenue en date du 9 mai 2014 a décidé de:

- Renouveler le mandat des administrateurs Benoît de Froimont, Adrien Rollé et Frédéric Depireux, tous trois demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

MACHINA S.A.

Référence de publication: 2014203421/15.

(140227256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Penelope Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 79, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 175.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203521/9.

(140226872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203422/10.

(140226646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

ManagementPlus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 145.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 19 décembre 2014

Le mandat d'Administrateur de Mr William A. Jones, né le 11/02/1963 à New-York (Etats-Unis), résidant professionnellement an 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MANAGEMENTPLUS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014203423/17.

(140227356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mc K Schmiede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 98.488.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mc K SCHMIEDE SA

Référence de publication: 2014203424/10.

(140226810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mirror HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 192.073.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts signé en date du 14 novembre 2014 que la société anonyme Référence Corporate Services a transféré les 100 parts sociales de la Société, d'une valeur de 125.- EUR chacune à Mind Finance S.A., une société anonyme incorporée et immatriculée au Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 1845639 et ayant son siège social au c/o Trident Trust Company (B.V.I) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Mind Finance S.A. et ce, depuis le 14 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Mirror Holdco S.à r.l

Référence de publication: 2014203427/17.

(140226313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Marrow Architecture Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7650 Heffingen, 14, Beezebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 89.835.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014203439/10.

(140226846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.672.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2014.

Mistral S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014203428/14.

(140226460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014203437/10.

(140226304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Marco Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.273.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203435/10.

(140226569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

MarcSam Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1863 Luxembourg, 11, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 29.606.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014203436/10.

(140226377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Kirishima Invest, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 192.829.

—
STATUTES

In the year 2014, on the fifth day of December,
Before the undersigned Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck,

There appeared:

1) KI Management, a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, R.C.S. B 192.768;
duly represented by Ms Nadine Closter employee, professionally residing at L-9087 Ettelbruck, hereinafter the General Partner, and

2) Renewable Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, filed at the R.C.S.L, Section B, under number B 157212,

Duly represented by Ms Nadine Closter employee, professionally residing at L-9087 Ettelbruck, hereinafter the Limited Partner;

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of a partnership unit, a partnership in the form of a société en commandite simple, under the name of “Kirishima Invest” and will conduct its operations and hold its assets solely under such name.

Art. 2. Duration. The partnership is established for an unlimited period of time.

Art. 3. Purpose.

1. The object of the partnership is the acquisition of participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

2. The partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3. The partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4. The partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Registered office. The registered office of the partnership is established in the municipality of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office of the partnership may be transferred by resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

B. Partnership Capital - Partnership Units - Transfer

Art. 5. Partnership Capital.

1. The partnerships capital is set at EUR 10,000, represented by 10,000 partnership units with a par value of EUR 1.00 each, whereas the General Partner holds 1 partnership unit, the remaining 9.999 units are held by the Limited Partner.

2. Each partnership unit is entitled to equal rights in the profits and losses and assets of the partnership and to one vote with regard to the general meetings of the partners.

3. The issued partnership units shall be inscribed in the register of partners, which shall be kept by the partnership or by persons designated therefore by the partnership, and such register shall contain the name, the address and the partnership interests held by each partner. Any transfer of partnership interests shall be recorded in the partnership register.

Art. 6. Change of the Partnership Capital. The partnership capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. Holder of the partnership unit. The partnership will recognize only one single holder per partnership unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the partnership.

Art. 8. Transfer. Partnership units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the consent of all partners in a general meeting of partners. The transfer of a partnership unit will not cause the dissolution of the partnership.

Art. 9. Notification of the Partnership. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of a partnership unit shall be binding on the partnership only after the partnership has been notified of such transfer or has accepted it.

C. Liability

Art. 10. Liability. The General Partner is personally liable for all liabilities of the partnership which cannot be met out of the assets of the partnership.

The limited partners shall only be liable to the extent of their amounts not paid up on their partnership units.

Art. 11. Seal of the assets of the partnership. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the partnership.

D. Management - Budget Planning - Replacement of General Partner

Art. 12. Management.

1. The partnership is managed and represented by the General Partner.

2. Vis-à-vis third parties, the General Partner has the most extensive power to act solely in the name of the partnership in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the partnership's purpose. The partnership shall be bound by the signature of the duly authorized representatives of the General Partner.

3. The Limited Partner shall not interfere in any manner with the management of the company vis-à-vis third parties. Nevertheless, this prohibition is not directed against opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

Moreover, but only internally, the Limited Partner shall have the same rights and obligations with respect to the management of the company as the General Partner. For the avoidance of doubt, this shall not constitute an authority of the limited partners to represent the company vis-à-vis third parties in any form whatsoever. The General Partner and the Limited partner shall agree on management guidelines that set out the rights and obligations of the managing partners vis-à-vis each other. The provisions herein that concern the internal management of the company by the General Partner shall apply to the Limited Partner as appropriate. However, the limited partners shall be entitled to internally manage the company as described in this para. 3 for the entire duration of its being a limited partner in the company.

4. The General Partner has the right to mandate third parties (entirely or partly) in order to perceive its business activities.

The General Partner and the Limited Partners are not subject to any prohibition of competition.

Art. 13. Liability. The liability of the General Partner and the Limited Partners vis-à-vis the partnership and the partners is limited to acts and omissions conducted with gross negligence or wilful misconduct. The partnership indemnifies the General Partner, the Limited Partner, and their managing directors, employees and authorised persons of any damages and liabilities in connection with their function for the partnership unless the relevant acts and omissions are conducted with gross negligence or wilful misconduct.

Art. 14. Replacement of the General Partner. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the partnership the General Partner shall be replaced by unanimous vote in a general meeting of partners. The appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

The General Partner may be removed in case of gross negligence or wilful misconduct by an unanimous vote in a general meeting of the partners, the approval of the General Partner not being required.

If the general meeting of partners does not appoint a new general partner, the partnership will be liquidated.

The retiring General Partner shall make available to the successor general partner such documents and records and provide such assistance as the successor general partner may reasonably request for the purpose of performing its functions as general partner.

The resignation of the retiring General Partner shall only take effect upon the effective appointment of its successor.

D. General Meetings - Decision of the Partners - Accounting Year - Financial Accounts

Art. 15. General Meetings. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts, of the report of the General Partner and the Limited Partner and of the auditor (réviseur d'entreprises agréé) respectively of a financial controller (commissaire aux comptes), the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the General Partner and the Limited Partner.

The annual general meeting shall be held on the second Monday of June of each year at 2.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 16. Decision of the Partners. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote.

The meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. If all partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any limited partner can take part in a general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

One or more partners may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The resolutions of the partners may be taken by a vote in writing on the text of the resolution to be adopted which will be sent by the General Partner to the partners in writing. The partners are under the obligation to, within eight days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the partnership.

Other general meetings of partners must also be convened if requested by partners holding 20% or more of the partnership units.

Such convened general meetings of partners may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and at such times as may be specified in the respective notices of meeting.

Resolutions shall be approved by partners representing at least two-thirds of the partnership units.

The minutes of any general meeting of partners shall be signed by the General Partner or by the chairman of the general meeting of partners.

Art. 17. The accounting year. The accounting year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 18. Financial Controller. The General Partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the General Partner. The annual balance sheet and the profit and loss accounts may be submitted to a financial controller (commissaire aux comptes), who will issue an audit report to the general meeting. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the partnership without removing them from the premises. They may be assisted by an expert.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the partnership, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed as liquidator.

F. General Provision

Art. 20. For all matters not governed by the present partnership agreement the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the partnership and shall terminate on 31st December 2015.

Liberation of partnership units

The subscribers have subscribed the partnership units as mentioned hereafter:

Limited partners:

Renewable Finance S.A.,

paid EUR 9,999 in subscription for 9,999 partnership units in amount of one (1) euro each

General partner:

KI Management S.à r. l

paid EUR 1.00 in subscription for a partnership unit in amount of EUR 1.00.

Total: EUR 10,000 paid for partnership units in amount of EUR 10,000.

All partnership units have been entirely paid-in so that the amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) is as of now available to the partnership, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses:

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the partnership as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2.000.-).

Extraordinary General Meeting:

The above named persons, representing the entire subscribed partnership units and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The partners resolve to set the registered office of the partnership at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us the notary, the present original deed.

STATUTEN

Im Jahr 2014, am fünften Dezember,
erschieden folgende Parteien

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Pierre PROBST, mit Amtssitz in Ettelbrück:

1.) KI Management, ein nach luxemburger Recht gegründetes Unternehmen mit eingetragenem Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxemburg, ordnungsgemäß vertreten durch Dame Nadine Closter, Privatbeamtin, berufsansässig in 9087 Ettelbruck, kraft der Vollmacht vom 2. Dezember 2014, nachfolgend der „Komplementär“, RCSL B 192.768;

2.) Renewable Finance S.A., ein nach luxemburger Recht gegründetes Unternehmen mit eingetragenem Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, Luxemburg, mit Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 157212, ordnungsgemäß vertreten durch Dame Nadine Closter, Privatbeamtin, kraft der Vollmacht vom 2. Dezember 2012, der „Kommanditist“;

Die Vollmachten, nachdem sie durch die Vollmachtinhaber und den unterzeichnenden Notar ne varietur zur Unterzeichnung gekommen sind, werden diesem Dokument angefügt um mit ihm registriert zu werden.

Die erschienen Parteien, die im Rahmen ihrer vorgenannten Befugnisse handeln, haben die folgende Satzung einer société en commandite simple erarbeitet, die sie in folgender Gliederung bekanntgeben:

A. Name - Dauer - Zweck - Eingetragener Sitz

Art. 1. Name. Hiermit wird unter den Zeichnern und all denen, die Eigentümer eines Geschäftsanteils werden können, eine Kommanditgesellschaft in Form einer société en commandite simple gegründet, welche den Namen „Kirishima Invest“ trägt und unter diesem Namen ihre Geschäftstätigkeiten durchführt sowie ausschließlich unter diesem Namen ihre Vermögenswerte hält.

Art. 2. Dauer. Die Kommanditgesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 3. Zweck. Das Ziel der Kommanditgesellschaft liegt in der Akquise von Beteiligungen im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, an jeglichen Gesellschaften oder Unternehmen aller Art sowie der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen. Die Kommanditgesellschaft darf durch Zeichnung, Kauf, Austausch oder auf andere Art und Weise insbesondere jegliche Aktien, Anteile und/oder andere Beteiligungswertpapiere, Schuldverschreibungen, Obligationsanleihen, Hinterlegungszertifikate und/oder andere Schuldtitel sowie im allgemeinen jegliche Wertpapiere und/oder Finanzinstrumente, die von einer öffentlichen oder privaten Einrichtung begeben werden, erwerben. Sie darf sich an der Schaffung, Entwicklung, Verwaltung, Management und Kontrolle einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmen beteiligen.

Die Kommanditgesellschaft darf Kredite in jeder Form aufnehmen, mit Ausnahme von öffentlichen Angeboten. Sie darf ausschließlich durch eine private Platzierung, Schuldscheine, Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen sowie jede Form von Schuld- und/oder Beteiligungstiteln begeben. Die Kommanditgesellschaft darf ohne Einschränkung ihren unmittelbaren oder mittelbaren Tochterunternehmen Gelder zur Verfügung stellen, einschließlich Erlösen aus Kreditaufnahmen, und/oder aus dem Begeben von Schuldtiteln oder Wertpapieren. Die Kommanditgesellschaft darf ebenso in Bezug auf die Gesamtheit oder Teile ihres Vermögens, Garantien gewähren sowie Sicherheiten verpfänden, übertragen, belasten oder auf sonstige Weise schaffen und gewähren, um ihre eigenen Verpflichtungen und Unternehmungen sicher-

zustellen sowie im Allgemeinen zu ihrem eigenen Nutzen, dies jeweils insofern, als dass diese Aktivitäten nicht als regulierte Aktivitäten des Finanzsektors gelten.

Die Kommanditgesellschaft darf im Allgemeinen jegliche Techniken und Instrumente in Bezug auf ihre Investments und deren effiziente Verwaltung anwenden, einschließlich Techniken und Instrumente, die entwickelt wurden, um die Kommanditgesellschaft gegenüber Kredit-, Wechselkurs- und Zinssatzrisiken sowie sonstigen Risiken abzusichern.

Die Kommanditgesellschaft darf im Allgemeinen jegliche Geschäftstätigkeiten und Transaktionen durchführen, die auf direkte oder indirekte Weise ihr Ziel begünstigen oder mit diesem im Zusammenhang stehen.

Art. 4. Sitz. Der eingetragene Sitz der Kommanditgesellschaft wird in der Gemeinde Niederanven errichtet.

Der eingetragene Sitz der Kommanditgesellschaft darf durch einen Beschluss des Komplementärs innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden. Zweigstellen bzw. weitere Büros dürfen durch einen Beschluss des Komplementärs entweder in Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

B. Stammkapital - Geschäftsanteile - Übertragung

Art. 5. Stammkapital.

1. Das Stammkapital der Kommanditgesellschaft wird auf 10.000 EUR festgelegt, die durch 10.000 Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je 1 EUR repräsentiert werden, wobei der Komplementär 1 Anteil hält und die verbleibenden 9.999 Anteile von den Kommanditisten gehalten werden.

2. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu gleichen Anrechten an den Gewinnen und Verlusten sowie am Vermögen der Kommanditgesellschaft und einer Stimme im Hinblick auf die Gesellschafterversammlungen.

3. Die begebenen Geschäftsanteile werden in das Gesellschafterregister eingetragen, welches durch die Kommanditgesellschaft oder eine von der Kommanditgesellschaft hierzu angewiesene Person geführt werden soll. Dieses Register wird den Namen, die Anschrift und die Geschäftsanteile enthalten, die von jedem der Gesellschafter gehalten werden.

Art. 6. Änderung des Stammkapitals. Die Höhe des Kapitals der Kommanditgesellschaft darf jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Inhaber der Geschäftsanteile. Die Gesellschaft wird nur einen einzelnen Inhaber je Geschäftsanteil anerkennen. Gemeinsame Inhaber müssen gegenüber der Gesellschaft einen einzigen Vertreter ernennen.

Art. 8. Übertragung von Geschäftsanteilen. Geschäftsanteile können unter den Gesellschaftern frei übertragen werden. Übereignungen an Nicht-Gesellschafter können nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter bei einer Gesellschafterversammlung erfolgen. Die Übertragung eines Geschäftsanteils hat keine Auflösung der Kommanditgesellschaft zur Folge.

Art. 9. Unterrichtung der Kommanditgesellschaft. Gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches ist eine Übereignung eines Geschäftsanteils für die Kommanditgesellschaft nur verpflichtend, nachdem sie über diese Übereignung unterrichtet wurde oder sie akzeptiert hat.

C. Haftung

Art. 10. Haftung. Der Komplementär ist persönlich für alle Verbindlichkeiten der Kommanditgesellschaft haftbar, die nicht aus dem Vermögen der Kommanditgesellschaft beglichen werden können.

Die Kommanditisten sind lediglich in dem Ausmaß haftbar, in dem ihre Beträge auf ihre Geschäftsanteile nicht eingezahlt sind.

Art. 11. Pfändung von Vermögen der Kommanditgesellschaft. Weder Gläubiger noch Erben der Gesellschafter dürfen, gleich aus welchem Grund, das Vermögen der Kommanditgesellschaft amtlich versiegeln lassen.

D. Verwaltung - Budgetplanung - Austausch von Gesellschaftern

Art. 12. Verwaltung.

1. Die Kommanditgesellschaft wird durch den Komplementär verwaltet und repräsentiert.

2. Gegenüber dritten Parteien verfügt der Komplementär über die größtmögliche Berechtigung in jedem Fall alleine im Namen der Kommanditgesellschaft aufzutreten und alle Aktionen und Geschäftstätigkeiten, die mit dem Zweck der Kommanditgesellschaft vereinbar sind, durchzuführen und zu autorisieren. Die Kommanditgesellschaft ist an die Unterschrift der ordnungsgemäß autorisierten Vertreter des Komplementärs gebunden.

3. Die Kommanditisten dürfen gegenüber Dritten in keiner Hinsicht an der Verwaltung der Gesellschaft teilnehmen. Jedoch gilt dieses Verbot nicht für Veräußerungen, Ratschläge, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen des Komplementärs für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten.

Nur im Innenverhältnis haben die Kommanditisten hinsichtlich der Geschäftsführung dieselben Rechte und Pflichten wie der Komplementär. Den Kommanditisten wird hierdurch nicht die Befugnis oder Rechtsmacht eingeräumt, die Kommanditgesellschaft gegenüber Dritten in irgendeiner Weise zu vertreten. Der Komplementär und die Kommanditisten werden eine Geschäftsführungsordnung vereinbaren, mit der die Rechte und Pflichten der Geschäftsführer untereinander geregelt werden. Die Regelungen dieses Gesellschaftsvertrags zur Geschäftsführung gelten entsprechend für die

Kommanditisten. Allerdings sollen die Kommanditisten für die gesamte Dauer dieses Gesellschaftsvertrags zur internen Geschäftsführung wie in diesem Absatz 3 geregelt berechtigt sein.

4. Der Komplementär hat das Recht dritte Parteien (vollständig oder teilweise) mit der Wahrnehmung ihrer Geschäftstätigkeiten zu betrauen.

Der Komplementär und die Kommanditisten unterliegen keinen Wettbewerbsverboten.

Art. 13. Haftung. Die Haftung des Komplementärs und der Kommanditisten gegenüber der Kommanditgesellschaft und den Gesellschaftern beschränkt sich auf Handlungen sowie Unterlassungen aufgrund grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz. Die Kommanditgesellschaft stellt den Komplementär, den Kommanditisten und ihre geschäftsführenden Direktoren, Angestellte und autorisierten Personen von der Haftung in Bezug auf Schäden und Verbindlichkeiten in Verbindung mit ihrer Tätigkeit für die Kommanditgesellschaft frei, es sei denn, den jeweiligen Handlungen und Versäumnissen lag grobe Fahrlässigkeit oder Vorsatz zu Grunde.

Art. 14. Haftung. Die Haftung des Komplementärs und des GK gegenüber der Kommanditgesellschaft und den Gesellschaftern beschränkt sich auf Handlungen sowie Unterlassungen aufgrund grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz. Die Kommanditgesellschaft stellt den Gesellschafter, den GK und ihre geschäftsführenden Direktoren, Angestellte und autorisierten Personen von der Haftung in Bezug auf Schäden und Verbindlichkeiten in Verbindung mit ihrer Tätigkeit für die Kommanditgesellschaft frei, es sei denn den jeweiligen Handlungen und Versäumnissen lag grobe Fahrlässigkeit oder Vorsatz zu Grunde.

Art. 15. Ersetzen des Komplementärs. Im Falle einer Geschäftsunfähigkeit, Liquidation oder einer anderen dauerhaften Situation, die den Komplementär von der Ausführung seiner Tätigkeit als Komplementär der Kommanditgesellschaft abhält, soll der Komplementär durch einen einstimmigen Beschluss auf einer Gesellschafterversammlung ersetzt werden. Die Ernennung eines nachfolgenden Komplementärs bedarf nicht der Zustimmung des Komplementärs.

Der Komplementär darf im Falle von grober Fahrlässigkeit oder vorsätzlichem Verschuldens durch einen einstimmigen Beschluss auf einer Gesellschafterversammlung seines Postens enthoben werden. Die Zustimmung des Gesellschafters ist hierzu nicht erforderlich.

Sollte die Gesellschafterversammlung keinen neuen Komplementär ernennen, wird die Kommanditgesellschaft aufgelöst.

Der ausscheidende Komplementär soll dem nachfolgenden Komplementär die Dokumente und Unterlagen zur Verfügung stellen sowie Unterstützung bereitstellen, die der nachfolgende Komplementär zur Ausübung seiner Funktionen als Komplementär in vertretbarem Maße verlangen kann.

Die Kündigung des ausscheidenden Gesellschafters tritt erst nach der effektiven Ernennung eines Nachfolgers in Kraft.

D. Gesellschafterversammlungen - Beschlüsse der Gesellschafter - Rechnungsjahr - Finanzsaldo

Art. 16. Gesellschafterversammlung. Einmal pro Jahr werden die Gesellschafter schriftlich einen Beschluss treffen oder verabschieden, der die Bestätigung der Bilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung, des Berichts des Gesellschafters, des GKs und des Wirtschaftsprüfers (*réviseur d'entreprises agréé*) respektive des Rechnungsprüfers (*commissaire aux comptes*), sowie den Beschluss über die Verteilung der Erträge und die Entlastung, die dem Komplementär und dem Kommanditisten erteilt werden soll, enthält.

Die Jahreshauptversammlung wird am zweiten Montag im Juni eines jeden Jahres um 14:00 Uhr stattfinden. Sollte dieser Tag kein Bankgeschäftstag in Luxemburg sein, wird die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Geschäftstag abgehalten werden.

Art. 17. Beschlussfassung. Gemeinsame Beschlüsse werden auf Gesellschafterversammlungen gefasst oder, sofern alle Gesellschafter damit einverstanden sind, auf dem Wege einer schriftlichen Stimmabgabe.

Die Gesellschafterversammlung wird vom Komplementär mittels einer Mitteilung einberufen, welche die Tagesordnung festlegt und per Einschreiben an alle Gesellschafter mindestens 8 Tage vor der Versammlung versandt. Sofern alle Gesellschafter bei einer Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern diese erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorausgehende Mitteilung abgehalten werden.

Alle Kommanditisten können an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem sie schriftlich (auf dem Postweg oder per Telefax) eine andere Person als Stellvertreter benennen.

Ein oder mehrere Gesellschafter können einer Gesellschafterversammlung mittels einer Telefonkonferenz, einer Videokonferenz oder eines vergleichbaren Kommunikationsmittels beiwohnen. Eine solche Teilnahme steht der körperlichen Anwesenheit bei der Versammlung gleich.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können durch eine schriftliche Abstimmung über dem Text des anzunehmenden Beschlusses gefasst werden, der den Gesellschaftern vom Komplementär schriftlich übermittelt wurde. Die Gesellschafter sind verpflichtet innerhalb von 15 Tagen ab Erhalt des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich ihre Stimme abzugeben und sie an die Kommanditgesellschaft zu senden.

Sofern Gesellschafter, die 20% oder mehr der Geschäftsanteile halten, weitere Gesellschafterversammlungen beantragen, müssen diese ebenfalls abgehalten werden.

Diese Gesellschafterversammlungen dürfen an den in den jeweiligen Versammlungsmitteilungen ausgewiesenen Orten und zu den angegebenen Zeiten im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

Beschlüsse müssen von Gesellschaftern genehmigt werden, die mindestens zwei Drittel der Geschäftsanteile repräsentieren.

Die Protokolle der Gesellschafterversammlungen müssen vom Komplementär oder vom Vorsitzenden der Gesellschafterversammlung unterschrieben werden.

Art. 18. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Jahresabschluss. Der GK erstellt die Jahresbilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung und den Bericht des Gesellschafters und des GKs. Die Jahresbilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden einem Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) respektive einem Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) übermittelt, der einen Prüfbericht für die Gesellschafterversammlung erstellt. Die Kommanditisten haben das Recht, sich mit den Büchern und Dokumenten der Kommanditgesellschaft vertraut zu machen, ohne diese aus den Geschäftsräumen zu entfernen. Sie dürfen von einem Experten unterstützt werden.

E. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Kommanditgesellschaft, soll die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die von den Gesellschaftern ernannt werden, vorgenommen werden. Wird diesem Beschluss nicht nachgekommen, wird der Komplementär als Liquidator eingesetzt.

F. Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Allgemeine Bestimmungen. In allen Angelegenheiten, die nicht von diesen Statuten geregelt sind, werden die Gesellschafter auf die gelten Gesetze in Luxemburg verwiesen.

Übergangsbestimmung:

Das erste Rechnungsjahr beginnt zum Datum der Gründung der Kommanditgesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung von Geschäftsanteilen

Die Zeichner haben Geschäftsanteile wie folgt gezeichnet:

Kommanditist:

Renewable Finance S.A.,

zahlte für die Zeichnung 9.999,00 EUR für 9.999 Geschäftsanteile mit dem Nennbetrag von jeweils 1,00 EUR.

Komplementär:

KI Management S.à r. l

zahlte für die Zeichnung 1,00 EUR für einen Geschäftsanteil mit dem Nennbetrag von 1,00 EUR.

Insgesamt: 10.000 EUR wurden für Geschäftsanteile zum Betrag von 10.000 EUR gezahlt.

Alle Geschäftsanteile wurden vollständig eingezahlt, sodass der Betrag von 10.000 EUR ab sofort der Kommanditgesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Aufwendungen:

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütungen oder Gebühren in jeglicher Form, die von der Kommanditgesellschaft als Resultat ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf circa zweitausend Euro (2.000.- EUR) geschätzt.

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Außerordentliche Gesellschafterversammlung:

Die oben genannten Personen, die die gezeichneten Geschäftsanteile vollständig repräsentieren und sich als vollständig einberufen wägen, sind zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung übergegangen. Nachdem zunächst bestätigt wurde, dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt war, wurden die folgenden Beschlüsse einstimmig verabschiedet:

Die Gesellschafter beschließen den eingetragenen Sitz der Kommanditgesellschaft in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache formuliert ist, der eine deutsche Übersetzung nachgereicht wird. Nach Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle möglicher Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, gilt die englische Fassung als maßgeblich.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Ettelbrück am dem zu Anfang dieses Dokumentes genannten Datum erstellt.

Das Dokument wurde den erschienenen Personen verlesen. Die besagten erschienenen Personen haben zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15968. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 17. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014201747/393.

(140225687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Sculptor PT Industrial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.859.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December,

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sculptor Real Estate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and currently in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mrs Irene Diego Tejedor, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 3rd day of December, 2014.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Sculptor PT Industrial S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations and other investments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, whether by purchase of securities or otherwise, and the management

of those participations and other such investments as the case may be. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies or recognised legal entity. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company or legal entity, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each states that the agenda for the meeting is known to them. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the members of the Board that are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Sculptor Real Estate Holdings S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Tony Laenen, born on April 16, 1980, in Virton, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Scott Matthew Ciccone, born on November 2, 1958 in New Jersey, USA with professional address at 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sculptor Real Estate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en train de être enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

représenté par Madame Irene Diego Tejedor, employée privée, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Sculptor PT Industrial S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations et autres investissements, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, soit par l'acquisition de titres ou autrement, et la gestion de ces participations autres investissements tels que cela peut être le cas. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés ou entité légale reconnue. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou entité légale et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sculptor Real Estate Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Juan Alvarez Hernandez, né le 11 Octobre, 1983 à Madrid, Espagne, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Scott Matthew Ciccone, né le 2 Novembre 1958 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique dont la résidence professionnelle est située au 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Diego Tejedor, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59096. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201993/497.

(140226239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Sculptor Real Estate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.827.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December,

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sculptor Holdings RE (US) LLC, a limited liability company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

here represented by Mrs Irene Diego Tejedor, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 1st day of December, 2014.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Sculptor Real Estate Holdings S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military deve-

lopments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations and other investments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, whether by purchase of securities or otherwise, and the management of those participations and other such investments as the case may be. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies or recognised legal entity. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company or legal entity, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each states that the agenda for the meeting is known to them. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the members of the Board that are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Sculptor Holdings RE (US) LLC, represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Tony Laenen, born on April 16, 1980, in Virton, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Scott Matthew Ciccone, born on November 2, 1958 in New Jersey, USA with professional address at 9 West 57 th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sculptor Holdings RE (US) LLC., une société à responsabilité limitée du Delaware dont le siège social est situé à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801

représenté par Madame Irene Diego Tejedor, employée privée, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Sculptor Real Estate Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, notwithstanding le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations et autres investissements, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, soit par l'acquisition de titres ou autrement, et la gestion de ces participations autres investissements tels que cela peut être le cas. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés ou entité légale reconnue La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou entité légale et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sculptor Holdings RE (US) LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

5940

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Juan Alvarez Hernandez, né le 11 Octobre, 1983 à Madrid, Espagne, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Scott Matthew Ciccone, né le 2 Novembre 1958 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique dont la résidence professionnelle est située au 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique
2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Diego Tejedor, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59095. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201994/494.

(140225714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

**Federspiel & Back SPF SA, Société Anonyme,
(anc. Federspiel & Back SPF Sàrl).**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.018.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Federspiel & Back SPF S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.018, constituée sous la dénomination Federspiel & Back Participations S.à r.l. suivant acte notarié en date du 30 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 421 du 7 novembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 26 janvier 2011.

L'assemblée est ouverte à 12.20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Federspiel, industriel, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin Federspiel, médecin, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, rue du Bois.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Federspiel, ingénieur diplômé, demeurant à L-5854 Alzingen, 66, rue Langheck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;
2. Changement de nom de la Société;
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Réduction de capital d'un montant de EUR 200.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000 à EUR 800.000;
5. Changement du nombre d'actions et fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.000;
6. Refonte des statuts de la Société;
7. Confirmation du siège social de la Société;
8. Démission des gérants actuels et décharge;
9. Nomination du conseil de gérance en tant que conseil d'administration; et, 10. Nomination d'un commissaire;
11. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir la Société de sa forme originale de société à responsabilité limitée en une société anonyme, conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur la transformation de la Société en société anonyme a été dressé en date du 28 novembre 2014 par CLERC, réviseur d'entreprises agréé à Bertrange, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisserait à penser que la valeur de l'actif net de la société FEDERSPIEL & BACK SPF S.à r.l. ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de changer le nom actuel de la Société de «Federspiel & Back SPF S.à r.l.» en «Federspiel & Back SPF S.A.».

Troisième résolution

Les actionnaires décident de supprimer la valeur nominale des actions de sorte que le capital social d'un millions d'euros (EUR 1.000.000) est désormais représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) pour le porter de son montant d'un millions d'euros (EUR 1.000.000) à huit cent mille euros (EUR 800.000), par l'annulation de quatre-vingt (80) actions propres détenues par la Société, de sorte que le capital social de la Société s'élevant maintenant à huit cent mille euros (EUR 800.000) est représenté par trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident transformer les trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale en huit cents (800) actions et de fixer une nouvelle valeur nominale s'élevant à mille euros (EUR 1.000) par action.

Sixième résolution

Les associés décident d'adopter les nouveaux statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Federspiel & Back SPF S.A.» (ci-après, la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Kockelscheuer, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000) représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique).

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société

donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa

position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

Les actionnaires confirment que le siège social de la Société sera situé à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes, Pierre Federspiel, Marguerite Back, Karin Federspiel, Michel Federspiel actuels gérants, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de nommer comme commissaire de la Société la société à responsabilité limitée E+ Fiduciaire, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.475, Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.40 heures.

Dont acte, fait et passé Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Federspiel, K. Federspiel, M. Federspiel, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2014. REM/2014/2640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201597/303.

(140225354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

KFC North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 639.220.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.207.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November at 10.30, Central European Time.
Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Management LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 5642718 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC North America S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.207, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3.153 dated 29 October 2014 (the "Company").

II.- The 2,000,006 (two million six) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 639,199,999.94 (six hundred thirty-nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars ninety-four Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.06 (twenty thousand United States Dollars and six Cents) to USD 639,220,000 (six hundred thirty-nine million two hundred twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 63,919,999,994 (sixty-three billion nine hundred nineteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-four) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars Cent) each, the whole to be fully paid up through the conversion of the share premium of the Company into shares;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is reminded that on 3 November 2014, (i) Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 ("YRI") made a contribution in kind to the Company in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 5,997,999.98 (five million nine hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "YRI Share Premium"), (ii) YCH S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.284 ("YCH") made a contribution in kind to the Company in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 39,399,999.98 (thirty-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "YCH Share Premium") and (iii) Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of Luxembourg, with its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429, acting through its U.S. branch, Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch, with its registered office at 306 W. Main St., Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, USA ("YRI US Branch") made a contribution in kind to the Company in exchange for the issuance by the Company of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 593,801,999.98 (five hundred ninety-three million eight hundred one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "YRI US Branch Share Premium", together with the YRI Share Premium and the YCH Share Premium, the "Share Premium").

It is reminded that the shares held in the Company by YRI, YCH and YRI US Branch were transferred to the Sole Shareholder on 17 November 2014.

The Sole Shareholder resolves that the share premium previously paid on shares by YRI, YCH and YRI US Branch shall be attached to such shares issued by the Company respectively in favour of YRI, YCH and YRI US Branch and exclusively reserved to the benefit of the holders of such shares, with effect as from 3 November 2014.

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 639,199,999.94 (six hundred thirty-nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars ninety-four Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000.06 (twenty thousand United States Dollars and six Cents) to USD 639,220,000 (six hundred thirty-nine million two hundred twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 63,919,999,994 (sixty-three billion nine hundred nineteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-four) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars Cent) each, the whole to be fully paid up through the conversion of the Share Premium of the Company in a global amount of USD 639,199,999.94 (six hundred thirty-nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars ninety-four Cents) into share capital of the Company, all with effect as at 3 November 2014 (the "Share Capital Increase").

The Sole Shareholder further resolve to accept the subscription and the payment, with effect as at 3 November 2014, by (i) YRI of 599,799,998 (five hundred ninety-nine million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the YRI Share Premium (ii) YCH of 3,939,999,998 (three billion nine hundred thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the YCH Share Premium and (iii) YRI US Branch of 59,380,199,998 (fifty-nine billion three hundred eighty million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company through the conversion of the YRI US Branch Share Premium (the "New Shares Issuance").

Thereupon intervene YRI, YCH and YRI US Branch, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, to acknowledge the Share Capital Increase and the New Shares Issuance.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 639,220,000 (six hundred thirty-nine million two hundred twenty thousand United States Dollars), represented by 63,922,000,000 (sixty-three billion nine hundred twenty-two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros (8,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre à 10.30 heures, heure d'Europe centrale.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 5642718 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC North America S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.207, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3.153 daté du 29 octobre 2014 (la «Société»).

II. Les 2.000.006 (deux millions six) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 639.199.999,94 USD (six cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-quatorze cents) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,06 USD (vingt mille dollars américains et six cents) à 639.220.000 USD (six cent trente-neuf millions deux cent vingt mille dollars américains) par l'émission de 63.919.999.994 (soixante-trois milliards neuf cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen de la conversion de la prime d'émission de la Société en parts sociales;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est rappelé que le 3 novembre 2014, (i) Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 ("YRI") a effectué un apport en nature à la Société en échange de l'émission par la Société de 2

(deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 5.997.999,98 USD (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la "Prime d'Emission YRI"), (ii) YCH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.284 ("YCH") a effectué un apport en nature à la Société en échange de l'émission par la Société de 2 (deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 39.399.999,98 USD (trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la "Prime d'Emission YCH"), (iii) et Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429, agissant au travers de sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch, avec adresse au 306 W. Main St., Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, USA ("YRI US Branch"), a effectué un apport en nature à la Société en échange de l'émission par la Société de 2 (deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 593.801.999,98 USD (cinq cent quatre-vingt-treize millions huit cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la "Prime d'Emission YRI US Branch", ensemble avec la Prime d'Emission YRI et la Prime d'Emission YCH, la "Prime d'Emission").

Il est rappelé que les parts sociales détenues dans la Société par YRI, YCH et YRI US Branch ont été transférées à l'Associé Unique le 17 novembre 2014.

L'Associé Unique décide que la prime d'émission précédemment payée relativement aux parts sociales souscrites par YRI, YCH et YRI US Branch demeurera attachée aux parts sociales émises par la Société respectivement en faveur de YRI, YCH et YRI US Branch et exclusivement réservée au bénéfice des détenteurs desdites parts sociales, avec effet au 3 novembre 2014.

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 639.199.999,94 USD (six cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-quatorze cents) afin de le porter de son montant actuel de 20.000.06 USD (vingt mille dollars américains et six cents) à 639.220.000 USD (six cent trente-neuf millions deux cent vingt mille dollars américains) par l'émission de 63.919.999.994 (soixante-trois milliards neuf cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen de la conversion en capital social de la Prime d'Emission de la Société, pour un montant total de 639.199.999,94 USD (six cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-quatorze cents), le tout avec effet au 3 novembre 2014 (l'"Augmentation de Capital Social").

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et le paiement, avec effet au 3 novembre 2014, par (i) YRI de 599.799.998 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission YRI, (ii) YCH de 3.939.999.998 (trois milliards neuf cent trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission YCH et (iii) YRI US Branch de 59.380.199.998 (cinquante-neuf milliards trois cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société par la conversion de la Prime d'Emission YRI US Branch (l'"Emission des Nouvelles Parts Sociales").

Interviennent ensuite YRI, YCH et YRI US Branch, ici représentées par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu de procurations données sous sein privé, qui prennent acte de l'Augmentation de Capital Social et l'Emission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 639.220.000 USD (six cent trente-neuf millions deux cent vingt mille dollars américains), représenté par 63.922.000.000 (soixante-trois milliards neuf cent vingt-deux millions) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57480. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201756/230.

(140225995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Mu Vi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.023.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de dissolution reçu par son ministère, en date du 24 octobre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2014, relation LAC/2014/50597, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014, référence L140198990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3719 du 4 décembre 2014, pour compte de la société anonyme "Mu Vi Re S.A.", ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl et ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61023,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans les comparants dudit acte de dissolution:

IL Y A LIEU DE LIRE:

version anglaise:

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the Czech Republic "VIG RE zajišť'ovna, a.s.", established and having its registered office in PL-110 01 Prague 1, Templová 747/5, registered with the Trade Register of Prague under number 284 45 589,

version française:

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de la République Tchèque "VIG RE zajišť'ovna, a.s.", établie et ayant son siège social à PL-110 01 Prague 1, Templová 747/5, inscrite au Registre de Commerce de Prague sous le numéro 284 45 589,

Au lieu de:

version anglaise:

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Poland "VIG RE zajišť'ovna, a.s.", established and having its registered office in PL-110 01 Prague 1, Templová 747/5, registered with the Trade Register of Prague under number 284 45 589,

version française:

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Pologne "VIG RE zajišť'ovna, a.s.", établie et ayant son siège social à PL-110 01 Prague 1, Templová 747/5, inscrite au Registre de Commerce de Prague sous le numéro 284 45 589, Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civiles, le 16 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60319. Reçu douze euros 12, 00 .

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Maître Carlo Wersandt.

Référence de publication: 2014203432/41.

(140227179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Johnson Controls (Guernsey) Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 299.341.748,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.463.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A,
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B,
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A, et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014203293/38.

(140226511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Nomad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.456.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions présent par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 novembre 2014 que:

1. le siège social de la Société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Patrick Guido Paul Marc Demeestere, né le 5 janvier 1961 à Knokke (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 16 Hasseltbergstraat, B-1860 Meise (Belgique) a été renouvelé pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

3. la société ODD FINANCIAL SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41014, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Facts Services Sàrl et ce pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203466/20.

(140226559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Smartgest, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.697.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 2 septembre 2014.

Thierry Tordeurs

Administrateur

Référence de publication: 2014203639/12.

(140226523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Mazarine 60 SARL, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 34.539.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2014 que le siège social a été fixé au L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2014203441/14.

(140227334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

MDS Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.231.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203443/10.

(140226798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Orego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OREGO S.à r.l.

Référence de publication: 2014203488/10.

(140227004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.
